

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 JANVIER 2020

\*\*\*\*\*

**Absents: S.AURIAU, H.BERTHET, M.CUOMO**

**Excusés: C.NORTIER, P.BASSON**

**Secrétaire de séance : Marie-Ange FAVEROT**

**Approbation du compte rendu de la réunion du 16/12/2019 à l'unanimité.**

### PRESENTATION DU CA 2019 MULTISERVICES:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		10 338.90 €	10 493.01 €	
Part affectée à investiss		10 338.90 €		
Opérations de l'exercice	1 524.06 €	13 110.00 €	10 978.66 €	10 338.90 €
Totaux	1 524.06 €	13 110.00 €	21 471.67 €	10 338.90 €
Résultat de clôture		11 585.94 €	11 132.77 €	
	Besoin de financement		11 132.77 €	
	Excédent de financement			
	Restes à réaliser DEPENSES			
	Restes à réaliser RECETTES			
	Besoin total de financement		11 132.77 €	
	Excédent total de financement			

Après vérification de la concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA et le CDG 2019 Multiservices.

### PRESENTATION DU BP 2020 MULTISERVICES:

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

#### Budget Multiservices :

Fonctionnement : 12 953 €

Investissement : 22 620 €

#### Affectation de résultats :

002 – excédent de fonctionnement reporté : 452.94 €

1068 – Recettes investissement : 11 133.00 €

## PRESENTATION DU CA 2019 ASSAINISSEMENT :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		37 332.42 €	15 406.54 €	
Part affectée à investiss		15 406.54 €		15 406.54 €
Opérations de l'exercice	46 949.74 €	58 178.00€	55 279.42 €	34 886.00 €
Totaux	46 949.74 €	80 103.88 €	70 685.96 €	50 292.54 €
Résultat de clôture		33 154.14 €	20 393.42 €	
	Besoin de financement		20 393.42 €	
	Excédent de financement			
	Restes à réaliser DEPENSES			
	Restes à réaliser RECETTES			
	Besoin total de financement		20 393.42 €	
	Excédent total de financement			

Après vérification de la concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA et le CDG 2019 Assainissement.

## PRESENTATION DU BP 2020 ASSAINISSEMENT:

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

### Budget assainissement:

Fonctionnement : 93 264 €

Investissement : 72 339 €

### Affectation de résultats :

002 – excédent de fonctionnement reporté : 12 760.14 €

1068 – Recettes investissement : 20 394.00 €

## SUBVENTIONS COMMUNALES 2020 :

Subventions communales 2020, compte 65541, montant total : 8 000 €

Subventions CCAS, compte 657362 : montant total : 3 507 €

Subventions multiservices, compte 657364, montant total : 7 701 €

Après délibération le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les sommes totales des subventions communales.

## DELIBERATION AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Madame le Maire rappelle qu'une délibération l'autorisant à ester en justice doit être prise afin de lui permettre d'intenter toute action en justice en cas de litige impliquant la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que Madame le Maire est chargée, pour la durée de son mandat, d'intenter au nom de la commune les actions en justice, de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ou d'intervenir au nom de la commune dans les actions où celle-ci y a intérêt, d'exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation.

Cette délégation recouvre l'ensemble des contentieux de la Commune (civil, pénal, administratif, financier et tous autres ...) devant les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation.

Madame le Maire est notamment autorisée à ce titre, pour la durée de son mandat, à procéder à toute constitution de partie civile, devant toutes les juridictions (juridiction d'instruction, juridiction de jugement...) ou maisons de justice pour le compte de la Commune dès lors que les intérêts de cette dernière ou ceux de ses agents ou de ses représentants élus seraient en cause, ceci en appel comme en cassation, et pourra exercer toutes les voies de recours utiles.

### **DELIBERATION : INDEMNITES ELUS**

Madame le Maire rappelle qu'une délibération, n°2017-07, a été prise le 6 mars 2017 fixant les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.

Suite à la loi 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui prévoit une revalorisation des indemnités du maire et des adjoints, il est demandé au Conseil Municipal de valider cette revalorisation.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la revalorisation des indemnités des maires et des adjoints, effective à compter de ce jour.

Pour notre commune (strate 500 à 999 habitants),

Augmentation de 40,3% de l'indice pour le Maire

Augmentation de 10,7% de l'indice pour les Adjoints.

### **DELIBERATION APPROBATION AVENANT N°1 ENTREPRISE MURAT SAS POUR LE LOT N°6 CARRELAGE FAIENCE RENOVATION SALLE DES FETES**

Madame le Maire présente au conseil le devis n°200104 pour le réaménagement de salle des fêtes.

Le montant des travaux, objet du présent avenant, s'élève à la somme de 301.00 € HT.

Cet avenant porte le marché initial HT de 4 493.01 € à 4 794.01 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'avenant n°1 de l'entreprise MURAT SAS pour le lot n°6 carrelage faïence pour un montant de **301.00 € HT** et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **DELIBERATION APPROBATION AVENANT N°1 ENTREPRISE JLR MENUISERIE POUR LE LOT N°2 MENUISERIES EXTERIEURES/INTERIEURES RENOVATION SALLE DES FETES**

Madame le Maire présente au conseil le devis n°0373 pour le réaménagement de salle des fêtes.

Le montant des travaux, objet du présent avenant, s'élève à la somme de 256.27 € HT.

Cet avenant porte le marché initial HT de 28 753.94 € à 29 010.21 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'avenant n°1 de l'entreprise JLR MENUISERIE pour le lot n°2 menuiseries extérieures/intérieures pour un montant de **256.27 € HT** et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **DELIBERATION APPROBATION AVENANT N°1 ENTREPRISE SARL GIRAUD BERNARD POUR LE LOT N°7 REVETEMENT-SOLS SOUPLES RENOVATION SALLE DES FETES**

Madame le Maire présente au conseil le devis n°I-2020-998 pour le réaménagement de salle des fêtes.

Le montant des travaux, objet du présent avenant, s'élève à la somme de 518.00 € HT.

Cet avenant porte le marché initial HT de 1 601.54 € à 2 119.54 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'avenant n°1 de l'entreprise SARL GIRAUD BERNARD pour le lot n°7 revêtement-sols souples pour un montant de **518.00 € HT** et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **DIVERS :**

-Estimation de l'ancien matériel électroménager de la salle des fêtes. Validation par le Conseil de l'estimation des prix du matériel proposé.

-Invitation Fleurir la Loire samedi 15 février à 15h salle Guy Poirieux à MONTBRISON

-Le Conseil Municipal ne donne pas suite aux trois demandes de subventions diverses.

**Prochain conseil, lundi 24 février 2020 à 20H30.**

**Le Maire  
S. COUBLE**